

VOUS TRAVAILLEZ DANS UNE ENTREPRISE
DE MOINS DE 11 SALARIÉS OU ÊTES EMPLOYÉ À DOMICILE ?

VOTEZ !

POUR ÊTRE MIEUX REPRÉSENTÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU

ÉLECTION SYNDICALE TPE

Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017
par courrier ou sur internet

election-tpe.travail.gouv.fr

